



Chers auteurs,

Dans le cadre de la crise sanitaire en cours, la SGDL se mobilise afin que vous puissiez bénéficier en tant qu'auteur, au même titre que le reste de la population, d'aides exceptionnelles qui soutiendront votre pouvoir d'achat.

Manifestations littéraires, rencontres scolaires, résidences annulées...

Dès l'annonce de l'annulation de toutes les manifestations littéraires et rencontres en milieu scolaire liées à la crise sanitaire, la [SGDL s'est mobilisée auprès des pouvoirs publics pour alerter sur les conséquences économiques désastreuses de ces annulations.](#)

Lors du Conseil d'administration du Centre national du livre (CNL), le 16 mars, et de la SOFIA, le 18 mars, **la SGDL a soutenu la proposition que ces deux organismes maintiennent le versement de leurs subventions aux manifestations littéraires en contrepartie de l'engagement de celles-ci à verser aux auteurs, dont les rencontres sont annulées, la rémunération initialement prévue.** Ces mesures ont été adoptées ! Afin d'en bénéficier, nous vous invitons à vous rapprocher des organisateurs, qui vous verseront votre rémunération.

sgdlformation@sgdl.org - 01.53.10.12.18.

Fonds d'aide d'urgence

La SGDL a par ailleurs demandé aux pouvoirs publics la **mise en place d'un fonds d'aide d'urgence destiné à venir en aide aux auteurs qui subiraient, malgré ces mesures, des pertes de revenus** (interventions annulées dans des manifestations non soutenues par le CNL ou la SOFIA, en milieux scolaires...). Il a été proposé que la « **Commission des aides sociales CNL/SGDL** » **se voit confier l'instruction des demandes d'indemnisation.** Cette commission a la capacité opérationnelle d'instruire rapidement vos demandes et de vous

verser immédiatement, que vous soyez ou non membres de la SGDL, les aides destinées à répondre aux difficultés que vous traversez.

Suite aux annonces du Ministre de la Culture du 18 mars concernant la mise en place d'un plan d'aide d'urgence aux acteurs de la filière du livre, doté dans un premier temps de 5 M€ et par lequel « une attention particulière sera portée à la rémunération des auteurs », **la SGDL a demandé que les moyens suffisants soient déployés dès cette semaine afin que soit mis en place au plus vite le dispositif d'aide d'urgence aux auteurs.**

Dès la mise en place de ce fonds, la SGDL vous communiquera les conditions d'éligibilité et la procédure à suivre pour soumettre une demande d'indemnisation.

Compensation pour perte de revenus

Au-delà de l'annulation des rencontres publiques, la fermeture de toutes les librairies et points de vente de livres aura un impact majeur sur les ventes de livres, et donc sur vos revenus. La SGDL travaille actuellement, en lien avec les Ministères concernés, à en définir les conditions dans lesquelles les auteurs pourraient bénéficier **des mesures exceptionnelles mises en place par le Gouvernement à destination des travailleurs indépendants pour compenser leurs pertes de revenus.**

Service social

Dans l'attente de la mise en œuvre de ces dispositifs d'urgence, vous pouvez solliciter le [service d'aide sociale de la SGDL](#). Ouvert à tous les auteurs, membres ou non membres de la SGDL, il se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions.

social@sgdl.org - 01.53.10.12.14.

Nous mettrons prochainement en ligne sur le site de la SGDL, un guide reprenant l'ensemble des aides mises en place et les démarches à suivre afin d'en bénéficier. Il sera mis à jour quotidiennement.

[L'équipe de la SGDL](#) reste à votre disposition pour vous accompagner dans ce contexte exceptionnel.

La Société des Gens de Lettres